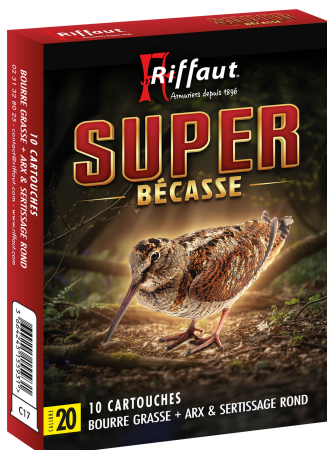




Réf.	Désignation	Catégorie légale	Calibre	Chambre (mm)	N° de Plombs	Projectile	Cdt	Grammes	Prix ttc
MC17	Plombs n°8-10	C	cal. 20	70 mm	8 & 10	Grenailles (plombs)	10	29	13,40 € TTC

Commandez par téléphone au 02 31 32 80 25 ou directement en [magasin](#).

Une cartouche dispersante en calibre 20, associant bourre grasse et disperseur ARX pour la bécasse à courte distance.

Les **cartouches Riffaut Super Bécasse 20/70** associent une charge de **29 g de plombs n°8 et 10 mélangés** à une bourre grasse avec **disperseur ARX**. Cette conception privilégie l'ouverture de la gerbe pour la chasse de la bécasse à courte distance. Conditionnement en boîte de 10 cartouches.

Contenu de la boîte

- 10 cartouches Riffaut Super Bécasse calibre 20/70, chargées à 29 g de plombs n°8 et 10 mélangés.

Caractéristiques techniques

- **Marque** : Riffaut.
- **Modèle** : Super Bécasse.
- **Calibre** : 20/70.
- **Charge de grenaille** : 29 g.
- **Nature des projectiles** : plomb durci.
- **Numéros de plomb** : mélange de n°8 et n°10.
- **Bourre** : bourre grasse.
- **Disperseur** : ARX.
- **Hauteur du culot** : 25 mm.
- **Usage** : chasse de la bécasse à courte distance.
- **Conditionnement** : boîte de 10 cartouches.
- **Catégorie réglementaire** : C8°.

Une cartouche 20/70 avec disperseur ARX pour la bécasse à courte distance

La Riffaut Super Bécasse en calibre 20 privilégie une conception dispersante. Associé à la **bourre grasse**, le dispositif ARX favorise l'ouverture de la gerbe : un choix adapté au positionnement de cette munition, spécifiquement destinée aux courtes distances.

Une charge de 29 g réunissant les plombs n°8 et n°10

Les deux numéros de plomb sont réunis dans une même cartouche. Cette **charge mélangée de 29 g** constitue l'une des particularités de la Super Bécasse 20/70, avec son disperseur ARX et son culot de 25 mm. Le conditionnement par 10 permet d'acquérir une petite quantité de cette référence spécialisée.

Comment utiliser ce produit

Contrôler la compatibilité : vérifiez que votre fusil accepte les cartouches de calibre 20/70 et cette charge, conformément à sa notice et à ses marquages d'épreuve.

Préparer la sortie : contrôlez l'état des cartouches et les règles applicables au territoire de chasse, notamment les restrictions concernant la grenaille de plomb.

Respecter les consignes de sécurité : manipulez l'arme conformément à sa notice et aux règles de chasse. Une cartouche dispersante exige la même vigilance qu'une autre munition concernant l'environnement du tir.

Conserver les cartouches : après la sortie, rangez les munitions restantes au sec, dans leur emballage identifié et dans un rangement sécurisé.

Réglementation : munitions de catégorie C8°

L'achat de ces cartouches nécessite les justificatifs réglementaires suivants :

- **Identité** : pièce d'identité en cours de validité ; acquisition par une personne majeure.
- **Justificatif de pratique** : permis de chasser accompagné d'une validation annuelle ou temporaire, ou de la validation annuelle de l'année précédente ; ou licence de tir, de ball-trap ou de biathlon en cours de validité.
- **Déclaration de l'arme** : le récépissé de déclaration de l'arme n'est pas exigé pour l'achat de ces munitions C8°.
- **Détention** : les munitions C8° régulièrement acquises ne sont pas soumises au plafond de 1 000 cartouches applicable aux catégories C6° et C7°.
- **Port et transport** : interdits sans motif légitime. Le déplacement doit pouvoir être justifié par une activité autorisée.
- **Conservation** : munitions stockées séparément des armes, dans des conditions interdisant leur accès libre.

FAQ

Une cartouche 20/70 peut-elle être utilisée dans un fusil chambré en 20/65 ?

Non. Une cartouche 20/70 ne doit pas être utilisée dans une chambre de 65 mm. La longueur indiquée correspond à celle de la douille déployée après le tir : une cartouche peut donc sembler entrer dans une chambre trop courte sans être compatible. Respectez toujours le chambrage et la notice du fusil.

Peut-on utiliser ces cartouches au plomb pour chasser la bécasse près d'une zone humide ?

La chasse de la bécasse ne dispense pas des restrictions sur le plomb. Le tir de grenaille de plomb est interdit dans les zones humides et à moins de 100 mètres de celles-ci. Pour ces secteurs, choisissez une munition sans plomb compatible avec votre fusil et respectez les règles locales applicables.

Les prix de vente conseillés sont mentionnés à titre indicatif. Les armuriers sont libres de vendre au prix qu'ils souhaitent. Textes et photos non contractuels, sujet à modification.